



Commune de
Chaumont-sur-Tharonne

**EXTRAIT DU REGISTRE D
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE CHAUMONT-SUR-THARONNE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-071

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures quinze minutes,

les membres du Conseil Municipal de Chaumont-sur-Tharonne,

dûment convoqué individuellement et par écrit,

le vendredi 28 novembre 2025,

se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Conseil,

sous la présidence de Monsieur Laurent AUGER, maire de la commune.

Etaient présents : M. AUGER Laurent, M. VALTER Francis, M. PAUL Patrice, Mme AUGER Laëtitia, M. VERTIALLE Yves, Mme ROUILLOON Brigitte (arrivée à 19h27), Mme DUPAS Martine, M. MERVEN Patrick, M. ROUILLOON Thierry, M. CUVILLIER Alexis, Mme CUVILLIER Emilie (arrivée à 19h36), Mme FOURAGE Sandra, M. CHEVREUIL Arnaud,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient excusés et ont donné pouvoir :

Mme PICOT Rose-Marie a donné pouvoir à Mme Sandra FOURAGE,

Étaient excusés :

Mme SIMONNET Claire,

Secrétaire de séance : M. VERTIALLE Yves

OBJET	TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026
-------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de location de la salle des associations comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Associations chaumontaises

La location sera gratuite pour les associations chaumontaises.

Il sera procédé, à chaque manifestation, un état des lieux entrant et sortant. Nous demanderons un chèque de caution en début d'année qui sera encaissé si la salle est rendue sale.

Chaumontais, Hors commune, Exploitations commerciales

1^o) Durée et période de location

	Durée	Période	Période
		Du 01/01/2026 au 31/03/2026 Et du 01/11/2026 au 31/12/2026	Du 01/04/2026 Au 31/10/2026
Chaumontais	Week-end	135 €	115 €
Hors commune	Week-end	250 €	220 €
Exploitation commerciale	Demi-journée	30 €	20 €
	Journée	50 €	40 €

2°) Ménage

Si la salle n'est pas remise en état, il sera demandé une participation de 100 €.

3°) Caution

Un dépôt de caution de 500 € sera demandé à chaque location. La caution sera remboursable après la location si aucun dégât n'est constaté.

Fait et délibéré le 4 décembre 2025,

Le Maire,
M. Laurent AUGER

